

2024

3-13
ans

CENTRE DE LOISIRS

JEUX OLYMPIQUES ET CULTURE JAPONAISE

VOUZIERS



DU 8 JUILLET
AU 2 AOÛT 2024

✿
PÔLE SCOLAIRE
DORA LEVI

LIVRET D'INFORMATION
INSCRIPTION

INSCRIPTIONS

À partir du 27 mai pour
les habitants de Vouziers

À partir du 5 juin pour
les habitants extérieurs

Dossier d'inscription disponible sur le site : ville-vouziers.fr

CENTRE DE LOISIRS DE LA VILLE DE VOUZIER

Le centre ouvrira du 8 juillet au 2 août 2024 soit 20 jours d'ouverture sur 4 semaines au pôle scolaire Dora Lévi, 14 rue verte, avec une capacité d'accueil à 60 enfants de 3 ans (nés avant le 30/06/2021) à 13 ans (nés après le 02/08/2011). L'enfant qui intègre le centre doit **obligatoirement être propre**.

Chaque jour, des activités variées, ludiques et éducatives adaptées à l'âge et au rythme de l'enfant sont proposés. Cette année, les thèmes sont les jeux olympiques et la culture japonaise. Le programme détaillé des activités de chaque semaine pour chaque groupe sera communiqué aux parents et responsables lors la semaine précédente le séjour.

Le repas du midi et le goûter sont fournis par le centre.

HORAIRES :

- **Centre de loisirs :** accueil **dés 9 h** au pôle, pour tous les enfants. **Fin de centre : 17h.**
- **Garderie :** possibilité d'accueil en garderie, **de 7h30 à 9h et/ou de 17h à 18h** (à préciser sur la fiche d'inscription).

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Les familles ont la possibilité de réserver pour une semaine ou plus mais la réservation d'une semaine n'implique aucune priorité pour les semaines suivantes.

Les inscriptions démarrent :

- ▶ **À partir du 27 mai 2024, uniquement** pour les enfants dont le responsable est domicilié dans la commune nouvelle de Vouziers (Blaise, Chestres, Condé-les-Vouziers, Terron-sur-Aisne et Vrizy).
- ▶ **À partir du 5 juin 2024**, pour tout le monde.

**Attention, les dossiers doivent être déposés qu'à partir du 27 mai à 8 h30.
Tout dossier déposé ou reçu avant le 27 mai 2024, 8h30, sera supprimé.**

Étape 1 : documents à remplir et à envoyer

Le dossier d'inscription est composé de :

- la fiche d'inscription générale ci-jointe ;
- la fiche d'autorisation de sortie et du droit d'image ;
- la fiche sanitaire pour chaque enfant ;

Tous les documents sont disponibles sur le site de la ville de Vouziers sur www.vouziers.fr et également en version papier en mairie et au service périscolaire.

Les fiches doivent être remplies et renvoyées avec les pièces justificatives suivantes :

- justificatif de domicile pour les enfants dont le responsable légal habite la commune nouvelle de Vouziers (Blaise, Chestres, Condé-les-Vouziers, Terron-sur-Aisne et Vrizy).
- notification de la CAF d'aide aux temps libres ⁽¹⁾;
- attestation du quotient familial de la MSA ⁽¹⁾,
- un relevé d'identité bancaire.

Étape 2 : envoi du dossier complet au service périscolaire

Ce dossier doit :

- être adressé en priorité par mail à l'adresse suivante :
periscolaire@ville-vouziers.com

IMPORTANT : il faut envoyer le dossier en format PDF uniquement. Les photos de dossier ne sont pas acceptées.

- ou, exceptionnellement, être déposé à l'accueil de la mairie.

Étape 3 : traitement du dossier par le service périscolaire

Après vérification, il vous sera délivré un accusé réception par mail. Il vous sera communiqué :

- votre numéro de dossier d'inscription,
- le projet éducatif et le règlement intérieur,
- le montant du séjour à régler.

Étape 4 : règlement

Ensuite, il vous faudra aller en mairie pour régler le séjour (paiement en espèces ou chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public).

Pour les personnes concernées, il faudra remettre également, selon les cas :

- les e-chèques loisirs de la CAF ⁽¹⁾ ;
- les chèques « loisirs, sport et culture » fourni par le CCAS ^{(2) (3)}
- les chèques vacances ANCV.

ATTENTION, l'inscription sera définitive à réception du paiement.

Les attestations de paiement du séjour pour les divers organismes sociaux (CNAS, CGOS, CE...) seront délivrées à tous les parents courant août par la mairie.

ACCUEIL DE LOISIRS	RESPONSABLE LÉGAL DOMICILIÉ A VOUZIERS ⁽³⁾	RESPONSABLE LÉGAL DOMICILIÉ HORS DE VOUZIERS ⁽³⁾
Durée	5 jours	5 jours
Plein tarif ou quotient familial supérieur à 630	62,35 €	78,85 €
Bénéficiaires CAF quotient familial inférieur ou égal à 630	52,35 €	68,85 €

GARDERIE	Matin de 7h30 à 9h	Matin de 8h à 9h	Soir de 17h à 18h	Matin et soir de 8h à 9h et de 17h à 18h	Matin et soir de 7h30 à 9h et de 17h à 18h
Forfait semaine, plein tarif	15,90 €	10,60 €	10,60 €	21,20 €	26,50 €
Forfait semaine, QF ≤ 630	15,15 €	10,10 €	10,10 €	20,20 €	25,25 €
Forfait 4 jours, plein tarif	12,72 €	8,48 €	8,48 €	16,96 €	25,44 €
Forfait 4 jours, QF ≤ 630	12,12 €	8,08 €	8,08 €	16,16 €	24,24 €

Délibération n° 36 du conseil municipal du 15 avril 2024

(1) L'aide volontaire du conseil départemental des Ardennes sera remboursée ultérieurement pour les bénéficiaires de la MSA et de la CAF.

(2) Sont concernés les enfants dont l'un des deux parents est domicilié depuis plus d'un an uniquement à Vouziers, commune nouvelle dont le quotient familial est inférieur ou égal à 630€.

(3) Est pris en compte le domicile du responsable légal de l'enfant. La commune nouvelle de Vouziers comprend Blaise, Chestres, Condé, Vrivy, Terron/Aisne et Vouziers.

LOCALISATION DU CENTRE



INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

SERVICE PÉRISCOLAIRE
PÔLE SCOLAIRE DORA LÉVI

14 RUE VERTE - 08400 VOUZIERS
PERISCOLAIRE@VILLE-VOUZIERS.COM
TÉL : 03 24 31 03 00